

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TOUSSIEU**

L'an deux mil quatorze et le vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIDAL, Maire.

Présents :

**J. WALTER - C.LATHUILLERE - F. PALMIGIANI - C.HUMBERT - H.BRUNET - A.PALMER - B.BOURGAY - L. CHAREYRE - A.CORNOUILLER - T. DAUDRE VIGNIER - G.PERRAUD - R. PIGNARD**

**Absents excusés : O. GUICHERD - F. VEROLLET - K. CROUZET (Pouvoir à T. DAUDRE VIGNIER) - C. GARNIER (Pouvoir à G.PERRAUD) - M. SUBLET-GARIN (Pouvoir à R. PIGNARD)**

**Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16**

**Date de la convocation : 14 février 2014 - Secrétaire de séance : Alain CORNOUILLER**

-----  
-Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

-Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et des questions diverses.

**2014-02-01 Décisions municipales prises par le Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions municipales prises depuis le conseil municipal du 29 janvier 2014, en vertu des articles L2122-22 du CGCT et L 212-34 du code du patrimoine :

- Aucune décision municipale

**2014-02-02– MAISON MEDICALE délibération de principe et demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le contenu du programme concernant la création d'une maison médicale regroupant des professions pluridisciplinaires aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques et/ou modifications éventuelles.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- améliorer l'accès à l'offre de soins sur la commune : il est proposé aux habitants de la commune un lieu pluridisciplinaire regroupant les différents professionnels de santé dans le périmètre du centre du village
- un bâtiment économe en énergie : la commune a souhaité que cette opération entre dans une démarche de prise en compte des économies d'énergie en visant la création d'un bâtiment type basse consommation sans labellisation.
- La prise en compte des qualités architecturales du bâtiment existant et son intégration dans le paysage bâti immédiat : le bâtiment répondra également aux principes de développement durable par une démarche de qualité environnementale appliqués aux objectifs de l'opération.

L'atteinte de ces objectifs sera matérialisée par la création d'une maison médicale sur la place du village à Toussieu.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 918 868.01 € HT

Monsieur le Maire précise que la Commune de Toussieu est éligible à la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010).

Cette dotation est attribuée par le Préfet sous forme de subventions, pour la réalisation d'une opération déterminée correspondant à une dépense réelle d'investissement. Les Maisons de santé en milieu rural regroupant des professions pluridisciplinaires complémentaires font partie des opérations prioritaires au titre de la DETR 2014.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien

de service en milieu rural et de solliciter le taux de subvention maximum, 80% pour un montant de 735 094 € HT.

Le solde du coût de l'opération serait à la charge de la Commune, soit 183 774.07 € HT.

Après en avoir pris connaissance dans le détail, aucune observation n'est communiquée.

Par conséquent, le contenu du programme, le coût prévisionnel et le plan de financement de cette opération, sont soumis à l'approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- ADOPTE le contenu du programme ci-joint concernant le projet de création d'une Maison médicale.
- APPROUVE le montant prévisionnel global du projet estimé à 918 868.01€ HT
- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- PRECISE que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2014
- SOLLICITE la subvention de l'état au titre de la DETR à hauteur de 80 % soit 735 094 €HT

### **Questions diverses**

Claude HUMBERT précise au Conseil Municipal les prochaines dates à retenir :

- Parcours du cœur : samedi 5 avril 2014
- Nettoyage de printemps : dimanche 6 avril 2014
- Chasse aux œufs : dimanche 20 avril 2014

Affiché le 21 février 2014

Le Maire,

Paul VIDAL